



Commune de Saint-Arnoult-des-Bois

Réunion du Conseil municipal

Séance du 26 février 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT - SIX, le **26 février à vingt heures trente minutes**, le conseil municipal de Saint Arnoult des Bois, légalement convoqué, s'est réuni **en mairie** de Saint-Arnoult-des-Bois, sous la présidence de monsieur **De LACHEISSERIE Bertrand**, maire de Saint-Arnoult-des-Bois. La séance était publique.

Date de convocation du conseil municipal : 20 février 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs De LACHEISSERIE Bertrand ; POIRIER Jean-Pierre ; LOCHON Nadine ; SABRE Sandrine ; MEUNIER Mélanie ; ASSELIN Laurence ; COUVÉ Nicolas ; PESCHEUR Caroline ; LAIGNEL William ; TAILLAND Laurent ; DANDREL Stéphanie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e/s) excusé(e/s) : Mesdames et Messieurs : ROSSARD Claude ; CAPLAIN Vincent ; LEROY Mathieu ; HERBEAUX Alain.

Pouvoir(s) : néant

Secrétaire de séance : SABRE Sandrine

Ordre du jour

- Demande de subvention d'associations
- Remboursement des frais de déneigement
- Remboursement des frais d'aménagement City stade et mare à Hubert
- Subvention RASED
- Attribution de compensation Communauté de communes
- Terrain suite bornage Fleurfontaine
- Permanence élection municipale
- Questions diverses
- Tour de table

Le Procès-verbal du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents
Monsieur le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

Demande de subvention d'associations (délibération n° 2026/10)

Monsieur le maire expose : plusieurs associations ont sollicité la commune de Saint-Arnoult-des-Bois pour l'attribution d'une subvention.

Après avoir présenté les différentes associations, il propose au conseil municipal de délibérer pour attribuer les subventions aux associations suivantes :

Associations / Organismes	Montants (en Euros)
Ecole privée Sainte Marie	200
Amicale des sapeurs-pompiers de Fontaine la Guyon	200
Etoile Filante du Pays Courvillois	50
Coopérative scolaire de l'école communale de Saint-Arnoult-des-Bois (coopérative)	1000
Association des Parents d'Elèves (APE)	300
Association d'Animation de Saint-Arnoult-des-Bois (AAA)	500



Commune de Saint-Arnoult-des-Bois

Réunion du Conseil municipal

Séance du 26 février 2026

Vu les articles L. 1111-2 et L. 2311-7 du CGCT ;

Considérant l'intérêt public local que représente l'activité de ces différents organismes et associations, le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité (**10 voix pour, 0 contre, 0 abstention**) hors la présence de Mme DANDREL Stéphanie, approuve l'attribution de subventions selon le tableau ci-dessus.

Remboursement des frais de déneigement (délibération n° 2026/11)

Monsieur le maire expose : Suite à l'épisode neigeux de l'hiver 2025, il a été fait appel à monsieur **POIRIER Jordan**, agriculteur, pour déneiger les voies communales. A ce titre, monsieur le maire propose d'attribuer une indemnité de déneigement à monsieur **POIRIER Jordan**.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°99-574 du 9 juillet 1999, article 10 modifiée par la loi n°2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole,

Vu la circulaire ministérielle n°99-83 du 3 novembre 1999 relative à la participation des agriculteurs à l'activité de déneigement des routes,

Considérant que les personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole au sens de l'article L311-1 du Code Rural, peuvent apporter leur concours aux communes en assurant le déneigement des routes au moyen d'une lame communale montée sur leur propre tracteur (ou, le cas échéant, sur celui mis à disposition par la commune).

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir la fixation des tarifs de la prestation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (**voix pour : 10 ; voix contre : 0; abstention : 0**), hors la présence de M. POIRIER Jean-Pierre :

- décide d'attribuer une indemnité de déneigement à M. POIRIER Jordan à hauteur de 25€/h soit :

- 25€ x 5h = 125€

Remboursement des frais d'aménagement City stade et mare à Hubert (délibération n° 2026/12)

Monsieur le maire expose : M. POIRIER Jordan a prêté son tracteur à la commune de Saint-Arnoult-des-Bois afin que celle-ci puisse transporter de la terre pour l'aménagement du city stade et de la mare à Hubert.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir la fixation des tarifs de la prestation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (**voix pour : 10 ; voix contre : 0; abstention : 0**), hors la présence de M. POIRIER Jean-Pierre :

- décide d'indemniser M. POIRIER Jordan à hauteur de 25€/h soit :

- 25€ x 12h = 300€

Subvention au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) (délibération n° 2026/13)

Monsieur le maire informe le conseil municipal avoir reçu un courrier de monsieur le maire de Courville-sur-Eure

Monsieur le maire expose : le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) réunit des psychologues scolaires et des enseignants spécialisés qui interviennent directement dans les écoles afin de prévenir et remédier aux difficultés d'apprentissage, soutenir la mise en œuvre des PAP et PPS, et accompagner les équipes pédagogiques dans l'analyse des besoins spécifiques des élèves.



Commune de Saint-Arnoult-des-Bois

Réunion du Conseil municipal

Séance du 26 février 2026

Le RASED de notre secteur intervient sur les écoles de Courville-sur-Eure, Chuisnes, Dangers, Fontaine-la-Guyon, Landelles, Billancelles, Le Thieulin, Pontgouin, Saint-Arnoult-des-Bois, Saint-Aubin-des-Bois et Saint-Luperce.

La commune de Courville-sur-Eure met actuellement à disposition du réseau : un bureau dédié, une ligne téléphonique spécifique, les fournitures de fonctionnement nécessaires.

Il est nécessaire aujourd'hui de renouveler la mallette de tests psychométriques, qui permet la réalisation des bilans cognitifs et psychologiques nécessaires pour déterminer les orientations en EGPA, DAME, ULIS ou encore les suivis dans les centres de soins spécialisés.

À ce jour, 25 bilans prioritaires sont en attente : Courville (4), Dangers (3), Le Thieulin (2), Saint-Arnoult (6), Pontgouin (3), Saint-Aubin (2), Fontaine-la-Guyon (1), Saint-Luperce (3) et Chuisnes (1).

Le coût total de cette mallette s'élève à 2 533,14 €.

Il est proposé d'établir une convention intercommunale permettant la répartition du coût de la mallette entre les communes bénéficiaires et d'intégrer éventuellement les frais de fonctionnement annuels (ligne téléphonique, fournitures), afin d'assurer une répartition des charges entre les communes, selon un calcul au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans chacune d'elles.

Le maire demande au conseil municipal

- l'autorisation de signer la convention afin de répartir le cout de la mallette entre les communes bénéficiaires. Il indique que le montant serait de 281.46€ (2533.14/9) ;
- son accord pour intégrer dans ladite convention les frais de fonctionnement annuels (ligne téléphonique, fournitures), afin d'assurer une répartition des charges entre les communes, selon un calcul au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans chacune d'elles.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt que représente le RASED pour les enfants scolarisés à l'école communale de Saint-Arnoult-des-Bois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (**voix pour : 11 ; voix contre : 0 ; abstention : 0**) :

- autorise le maire à signer la convention afin de répartir le cout de la mallette entre les communes bénéficiaires. Il indique que le montant serait de 281.46€ (2533.14/9) ;
- demande des compléments d'informations pour les frais annexes avant de prendre une décision.

Attribution de compensation Communauté de communes (délibération n° 2026/14)

Monsieur le Maire expose : La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche a proposé, dans sa séance du 13 octobre 2025, de supprimer le transfert de charges lié à l'adhésion au syndicat SMAR LOIR & EURE 28, considérant que le transfert existant pour les communes concernées faisait doublon avec l'instauration de la taxe GEMAPI dont le montant perçu est versé à ce syndicat.

Par délibération, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche a décidé de suivre cet avis et a fixé le nouveau montant des attributions de compensation à compter de 2026.



Commune de Saint-Arnoult-des-Bois
Réunion du Conseil municipal
Séance du 26 février 2026

Les communes concernées par cette modification sont les suivantes :

BAILLEAU-LE-PIN
BLANDAINVILLE
CERNAY
CHARONVILLE
LES CHATELLIERS NOTRE DAME
EPEAUTROLLES
ERMENONVILLE-LA-PETITE
FRUNCE
ILLIERS-COMBRAY
LUPLANTE
MAGNY
MARCHEVILLE
MEREGLISE
MONTIGNY-LE-CHARTIF
MOTTEREAU
SAINT AVIT LES GUEPIERES
ST DENIS DES PUIITS
SAINT EMAN
LE THIEULIN
VIEUVICQ
VILLEBON



Commune de Saint-Arnoult-des-Bois
Réunion du Conseil municipal
Séance du 26 février 2026

Les nouveaux montants des attributions de compensation s'établiraient comme suit :

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS POSITIVES :

Communes	Montant des Attributions de Compensation Positives à verser
Bailleau-le-Pin	16 107,56 €
Courville	499 338,73 €
Epeautrolles	2 920,50 €
Fontaine-la-Guyon	2 657,53 €
Illiers-Combray	472 337,81 €
St Luperce	43 771,37 €
Le Thieulin	45 116,64 €
Vieuvicq	6 456,03 €
Total	1 088 706,17 €

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS NEGATIVES :

Communes	Montant des Attributions de Compensation Négatives à percevoir
Billancelles	19 638,93 €
Blandainville	13 956,41 €
Cernay	3 144,88 €
Charonville	21 354,57 €
Les Châtelliers Notre Dame	9 046,35 €
Chuisnes	55 934,52 €
Ermenonville la Petite	12 078,52 €
Le Favril	33 110,98 €
Friaize	12 176,42 €
Fruncé	16 558,60 €
Landelles	35 207,30 €
Luplanté	14 011,84 €
Magny	48 050,98 €
Marcheville	12 111,74 €
Méréglise	8 753,87 €
Montigny-le-Chartif	202,13 €
Mottereau	9 730,67 €
Orrouer	16 764,91 €
Pontgouin	54 714,23 €
Saint-Avit-les-Guespières	27 202,13 €
St Arnoult des Bois	14,15 €
Saint Denis des Puits	6 600,58 €
Saint Eman	7 009,92 €
St Germain-le-Gaillard	18 705,40 €
Villebon	3 904,42 €
Total	459 984,45 €



Commune de Saint-Arnoult-des-Bois

Réunion du Conseil municipal

Séance du 26 février 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (**voix pour : 11 ; voix contre : 0; abstention : 0**):

- **Valide** le montant de l'attribution de compensation la concernant, tel que présenté dans le tableau ci-dessus, et qui s'appliquera à compter de l'année 2026

Terrain suite bornage Fleurfontaine (délibération n° 2026/15)

Monsieur le maire expose : Suite à l'opération de bornage du 16 janvier 2026 rue des Longs Champs, il est nécessaire d'acter l'opération de bornage par un document modificatif du parcellaire cadastral. Il présente au conseil municipal les plans établis qui seront envoyés au cadastre.

Monsieur le maire demande au conseil municipal son accord pour donner son pouvoir au géomètre afin de signer le document modificatif du parcellaire cadastral et d'accomplir toutes démarches administratives relatives à cette formalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (**voix pour : 6 ; voix contre : 2; abstention : 3**):

-autorise le maire à donner son pouvoir au géomètre afin de signer le document modificatif du parcellaire cadastral et d'accomplir toutes démarches administratives relatives à cette formalité.

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public

Monsieur le maire expose : La boucherie « chez Ingrid et Claude » sollicite une autorisation d'occupation temporaire du domaine public afin d'installer un camion de vente avec possibilité de livraison à domicile. Il demande son avis au conseil municipal. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Permanence élection municipale

Monsieur le maire présente le tableau des permanences électorales. Le conseil municipal valide le tableau.

Questions diverses

- Info sur la dématérialisation des factures au 1^{er} octobre 2026
- Recensement de la population : (chiffres INSEE au 1^{er} janvier 2023)
 - o Population municipale : 897
 - o Population comptée à part : 26
- Information autour des interventions de gendarmerie sur la commune
- Fermeture du réseau cuivre téléphonique
- Sortie scolaire : suite au refus de l'académie, les maternelles ne pourront effectuer le voyage scolaire prévu cette année en Indre-et-Loire
- Refus de subvention de la porte de l'Eglise par le département- recours lancé

Tour de table :

Madame ASSELIN

- dépôts sauvages sur la commune



Commune de Saint-Arnoult-des-Bois
Réunion du Conseil municipal
Séance du 26 février 2026

Madame DANDREL

- Adressage :

Demande si les n° de rues qui ont été retirés vont bientôt être remplacés. Le maire indique être en attente des nouvelles plaques. Les plaques de numéros de certaines rues ont été posées

- Eclairage public

Lampadaire à Fleurfontaine à réparer

Monsieur LAIGNEL

- Chemin à Besnez : revoir l'agriculteur pour refaire les rives du champ afin d'améliorer les évacuations d'eau dans cette rue

Madame SABRE

- Date à fixer pour une réunion avec le CMJ (conseil municipal des jeunes) à l'occasion du changement de conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé le maire clos la séance.



Commune de Saint-Arnoult-des-Bois
Réunion du Conseil municipal
Séance du 26 février 2026

Feuillet de clôture de séance

Etaient présents : Mesdames et Messieurs De LACHEISSERIE Bertrand ; POIRIER Jean-Pierre ; LOCHON Nadine ; SABRE Sandrine ; MEUNIER Mélanie ; ASSELIN Laurence ; COUVÉ Nicolas ; PESCHEUR Caroline ; LAIGNEL William ; TAILLAND Laurent ; DANDREL Stéphanie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e/s) excusé(e/s) : Mesdames et Messieurs : ROSSARD Claude ; CAPLAIN Vincent ; LEROY Mathieu ; HERBEAUX Alain.

Pouvoir(s) : néant

Secrétaire de séance : SABRE Sandrine

Délibérations prises :

Demande de subvention d'associations (délibération n° 2026/10)

Remboursement des frais de déneigement (délibération n° 2026/11)

Remboursement des frais d'aménagement City stade et mare à Hubert (délibération n° 2026/12)

Subvention au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) (délibération n° 2026/13)

Attribution de compensation Communauté de communes (délibération n° 2026/14)

Terrain suite bornage Fleurfontaine (délibération n° 2026/15)

Signatures

Noms	Prénoms	Qualité	Signatures
DE LACHEISSERIE	Bertrand	Maire	
SABRE	Sandrine	Secrétaire	